

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 12 mai 2025

Ordre du jour :

1. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »
 - Rapporteur : Madame Taina Bofferding
 - Échange de vues avec le président de Caritas Accueil et Solidarité
2. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler (remplaçant Mme Carole Hartmann), Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo, M. Franz Fayot, M. Dan Hardy (remplaçant M. Tom Weidig), M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, M. Marc Spautz, M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Pit Bouché, président de Caritas Accueil et Solidarité

Mme Stéphanie Schintgen, du groupe parlementaire LSAP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, M. Marc Baum, Mme Carole Hartmann, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Gérard Schockmel, M. Tom Weidig

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

*

1. 8477 **Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »**
 - **Échange de vues avec le président de Caritas Accueil et Solidarité**

Le président de la Commission spéciale, M. Charles Weiler (CSV), explique que le présent échange de vues fait suite à un courriel du président de Caritas Accueil et Solidarité qui a fait part de sa volonté de coopérer avec la Commission spéciale, notamment en vue de rectifier certaines allégations qui ont été formulées au cours de réunions précédentes.

❖ **Intervention du président de Caritas Accueil et Solidarité**

Le président de Caritas Accueil et Solidarité explique que sa demande de pouvoir s'exprimer devant la Commission spéciale est principalement motivée par sa volonté de rectifier certaines allégations formulées au cours des dernières réunions. L'intervenant déclare avoir été parmi les membres les plus actifs au sein des conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité au cours des cinq années qui ont précédé la crise au sein de ces entités. En raison de différents facteurs, son implication était plus limitée dans les mois qui ont suivi la découverte de la fraude.

Ensuite, l'intervenant revient sur les éléments suivants :

Clarification sur trois éléments

Tout d'abord, le président de Caritas Accueil et Solidarité souhaite mettre en évidence trois points.

Premièrement, il y a lieu de rappeler que la fraude survenue résulte d'actes criminels qui devront maintenant être analysés par les autorités judiciaires.

Deuxièmement, l'intervenant a pris connaissance de la survenance de cette fraude le 16 juillet 2024 à 15.47 heures. Avant cette date, il n'avait pas connaissance des virements par lesquels les fonds ont été détournés. De même, il n'a pas eu connaissance des documents relatifs aux lignes de crédit avant le 16 juillet précité. À noter également qu'au moment où les lignes de crédit lui ont été signalées, les demandes afférentes avaient déjà été signées.

Troisièmement, les membres des conseils d'administration n'étaient, contrairement aux membres de la direction, pas en mesure de vérifier la situation financière de Caritas, étant donné qu'ils n'avaient pas accès au système de paiement.

Gestion financière de Caritas

La gestion financière au sein de Caritas visait à garantir la présence de mécanismes de contrôle. Ceci impliquait notamment que l'exécution des virements nécessitait l'intervention de plusieurs personnes. Ainsi, tout virement a été préparé par un collaborateur du département financier. Ensuite, la validation par deux directeurs était nécessaire.

Tous les membres de la direction ont eu un accès aux données bancaires leur permettant ainsi de prendre connaissance de la situation financière à tout moment.

Afin de garantir une supervision adéquate, toutes les réunions des conseils d'administration comprenaient un point à l'ordre du jour où les directeurs ont dû s'exprimer sur des irrégularités.

Par ailleurs, il y a lieu de relever qu'un travail de sensibilisation a été effectué auprès des salariés de Caritas, portant notamment sur des transactions irrégulières. Des tests en ce sens ont également été effectués, rendant notamment attentif au recours à des fausses adresses électroniques dans le contexte de tentatives de « phishing ». De même, une documentation afférente a été communiquée au personnel.

En ce qui concerne la directrice financière, cette dernière était généralement considérée diligente dans l'accomplissement de ses missions. Elle était notamment attentive aux risques de financement du terrorisme dans certains pays où Caritas œuvrait. Cependant, il y a eu des difficultés à d'autres niveaux qui ont mené à des discussions relatives à son potentiel licenciement. Il a toutefois été décidé de prendre des éventuelles décisions seulement à la suite d'un audit visant la gestion financière au sein des deux entités de Caritas précitées.

Ledit audit n'a pas révélé des dysfonctionnements généralisés au sein du service financier qui auraient justifié un licenciement. En outre, une liste comprenant des améliorations envisageables a été établie. Les conseils d'administration ont chargé la direction de leur mise en œuvre lors de leur réunion du 11 mars 2024.

Reconstruction des faits entre le 5 juin et le 15 juillet 2025

L'intervenant revient sur les événements au cours du mois qui a précédé la découverte de la fraude.

Le 5 juin 2024, les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité se sont réunis.

Le 6 juin 2024, l'intervenant a rencontré le directeur opérationnel de Caritas pour un déjeuner de travail. Les sujets abordés portaient principalement sur les négociations entre Caritas et l'Office national de l'accueil. Avant de se quitter, le directeur opérationnel l'a brièvement informé que la directrice financière avait demandé la signature de plusieurs documents concernant des affaires dont il n'était pas au courant, tout en ajoutant qu'il avait échangé sur ce point avec le directeur général qui avait donné son aval. Selon les souvenirs de l'intervenant, il n'a pas été précisé que ces documents visaient des lignes de crédit.

Le 14 juin 2024, l'intervenant et le directeur opérationnel ont eu un échange par messagerie électronique dans le contexte des négociations avec l'Office national de l'accueil.

Le 25 juin 2024, un second déjeuner de travail avec le directeur opérationnel a eu lieu. Ni les discussions, ni l'ambiance de cette entrevue ne laissaient entrevoir l'existence d'un problème devant être traité en urgence. Parmi d'autres sujets, le directeur opérationnel mentionnait qu'une ligne de crédit a dû être demandée afin d'assurer le paiement des dépenses courantes en attendant l'arrivée de fonds dus par l'État. L'intervenant estimait alors que ce point devrait être discuté avec le directeur général et figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion des conseils d'administration.

Le 15 juillet 2024, les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité se sont réunis. La direction a été représentée par le directeur général et le directeur opérationnel. À cette date, l'état des comptes en banque de Caritas n'était pas connu. Les administrateurs n'ont pas reçu la documentation relative aux lignes de crédit et ont été rassurés qu'elles étaient couvertes par l'argent que l'État devait encore verser à Caritas.

Les membres de la direction ont confirmé ne pas avoir eu de mandat des conseils d'administration pour demander les lignes de crédit.

Au vu de certaines questions restées sans réponse, les membres des conseils d'administration ont demandé que la situation soit clarifiée. Un délai de trois mois a été accordé au directeur général pour résoudre les difficultés au sein du service financier.

Au moment de cette réunion, les administrateurs n'avaient dès lors aucune indication sur l'existence d'une fraude qui aurait nécessité une intervention auprès des autorités compétentes.

Circonstances de la découverte de la fraude

Au courant de l'après-midi du 16 juillet 2024, l'intervenant a été contacté par le directeur général qui l'a informé de l'existence d'une fraude.

Une réunion urgente des conseils d'administration a été convoquée. En tant que fonctionnaire au Ministère de la Justice, l'intervenant a informé la Ministre de la Justice de la raison de son départ. La Ministre de la Justice a proposé d'informer le Premier ministre de la survenance d'une crise. Le président de Caritas Accueil et Solidarité a cependant estimé qu'il serait opportun de prendre d'abord connaissance de tous les détails pertinents. Finalement, il a été convenu que la présidente de la Fondation Caritas Luxembourg allait se charger de contacter le Premier Ministre.

La présidente de la Fondation Caritas Luxembourg a finalement contacté le Premier ministre au cours de la matinée du 17 juillet 2024.

❖ Échange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Les lignes de crédit

Mme Taina Bofferding (LSAP) aimerait connaître le moment précis où le président de Caritas Accueil et Solidarité a pris connaissance de l'existence des lignes de crédit.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité indique qu'il a pris connaissance de l'existence d'une demande de ligne de crédit le 25 juin 2024. À ce moment, il ne disposait cependant d'aucune information précise.

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite ensuite savoir si le président de Caritas Accueil et Solidarité a informé d'autres membres des conseils d'administration de l'existence des lignes de crédit.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité explique qu'il avait été convenu avec le directeur opérationnel que ce dernier devait d'abord aborder ces questions au sein de la direction. Ensuite, le sujet devait être discuté au sein des conseils d'administration. À noter que si la fraude avait été dévoilée à ce moment, le dossier aurait bien évidemment été traité de manière urgente.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) rappelle que les demandes de lignes de crédit ont été justifiées par un retard de paiement de la part de l'État en raison de l'adoption tardive du budget de l'État. Se pose dès lors la question de savoir si le président de Caritas Accueil et Solidarité n'aurait pas pu vérifier le bien-fondé de cet argument.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité explique que cet argument a en effet été présenté aux membres des conseils d'administration en date du 15 juillet 2024. Les administrateurs mettaient en doute ces explications et interrogeaient les membres de la direction sur ce point. Cependant, au moins pour certains projets, il ne paraissait pas improbable que des retards de paiement auraient pu survenir.

L'intervenant donne à considérer qu'il se serait exposé à un conflit d'intérêts et qu'il aurait abusé de sa position en initiant de telles investigations auprès des ministères. Par ailleurs, les arguments mis en avant auraient facilement pu être vérifiés par les membres de la direction qui avaient accès aux comptes.

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite savoir si la demande d'une ligne de crédit a dû être validée par les conseils d'administration. Dans ce cas, l'information révélée aurait dû interpeller le président de Caritas Accueil et Solidarité.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité confirme que, selon son interprétation des pouvoirs de signature, l'approbation des conseils d'administration était en effet nécessaire. Pour cette raison, il a insisté que ce point figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion des conseils d'administration.

L'intervenant ajoute que le point qui l'a le plus interpellé était l'annonce de problèmes de liquidités.

Au vu de ces explications, M. Franz Fayot (LSAP) aimerait savoir dans quelle mesure le président de Caritas Accueil et Solidarité était surpris voire interpellé par l'existence des lignes de crédit qui n'ont pas été accordées par les conseils d'administration.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité, tout en rappelant ses explications déjà données, tient à souligner qu'il a pris l'initiative de demander l'ajout de ce point à l'ordre du jour des conseils d'administration. À noter également que la personne qui l'a rendu attentif aux lignes de crédit aurait pu lui-même vérifier les comptes de Caritas.

M. Marc Spautz (CSV) renvoie alors aux explications reçues des banques ayant accordé les lignes de crédit. Selon les informations de leurs représentants, les conseils d'administration avaient approuvé la délégation de pouvoirs de signature aux membres de la direction.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité confirme que les conseils d'administration ont délégué des pouvoirs de signature aux membres de la direction, se limitant cependant à la gestion courante de Caritas.

En réponse à une question afférente de M. Marc Spautz (CSV), le président de Caritas Accueil et Solidarité confirme que des lignes de crédit ont été demandées uniquement pour le compte de la Fondation Caritas Luxembourg.

Gestion des finances de Caritas

Au vu des transferts de sommes d'argent importantes des comptes de Caritas Accueil et Solidarité et de la Fondation Cécile Ginter vers les comptes de la Fondation Caritas Luxembourg rapportés dans la presse, M. Sven Clement (Piraten) souhaite savoir si de tels transferts ainsi que la gestion commune des avoirs de ces entités étaient normaux voire une pratique courante.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité explique que ces transferts sont inhabituels. En effet, notamment pour Caritas Accueil et Solidarité, les fonds proviennent de l'État en contrepartie des services prestés pour le compte de l'État. Pour cette raison, les transferts entre les entités de Caritas sont strictement réglés et se limitent à des transferts qui couvrent des prestations d'une entité Caritas au profit d'une autre. Seuls les dons habituellement versés sur le compte de la Fondation Caritas Luxembourg constituaient une exception. Une part des dons a pu être allouée à d'autres entités en cas de besoin, mais seulement après approbation par les administrateurs.

Gestion de crise

Mme Djuna Bernard (déi gréng) souhaite savoir si un certain revirement constaté suite à la réunion des conseils d'administration du 24 juillet 2024 s'explique par une intervention de membres du Gouvernement présents lors de cette réunion.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité indique tout d'abord qu'il n'était pas présent lors de l'échange de vues avec les membres du Gouvernement.

En ce qui concerne ce revirement, l'intervenant note que la perte de confiance dans les membres de la direction peut s'expliquer par certaines incohérences qui ont été détectées. Ainsi, il a été découvert que l'assurance responsabilité civile pour les membres des conseils d'administration n'a pas été prolongée alors que le directeur général avait auparavant assuré les conseils d'administration qu'un tel prolongement a été fait.

Il ne saurait cependant catégoriquement exclure qu'une certaine méfiance du Gouvernement n'ait eu un impact. Or, ceci constitue tout au plus un élément mineur au vu d'autres éléments révélés à la suite de la découverte de la fraude.

Solutions envisageables

Étant donné que des lignes de crédit étaient seulement signées pour le compte de la Fondation Caritas Luxembourg, Mme Djuna Bernard (déi gréng) aimerait savoir si un transfert des activités vers Caritas Accueil et Solidarité aurait pu constituer une piste viable pour préserver les activités de Caritas.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité indique que cette option a – comme d'autres options d'ailleurs – été considérée en juillet 2024. L'intervenant ne saurait se prononcer sur les raisons pour lesquelles cette option n'a pas été retenue par le comité de crise.

Gouvernance interne

En réponse à une question afférente de M. Marc Spautz (CSV), le président de Caritas Accueil et Solidarité précise avoir organisé les entrevues précitées en tant que membre du bureau exécutif responsable à la fois pour la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) souhaite connaître la raison pour laquelle le président de Caritas Accueil et Solidarité ne faisait pas partie du comité de crise. Si ce choix était dû à un éventuel conflit d'intérêts avec ses fonctions au sein du Ministère de la Justice, se pose alors la question de savoir pour quelles raisons il n'a pas démissionné en tant qu'administrateur de Caritas.

En ce qui concerne ses fonctions au sein du Ministère de la Justice, le président de Caritas Accueil et Solidarité met en évidence que le risque d'un potentiel conflit d'intérêts avec son engagement au sein de Caritas a été analysé en amont de son entrée en fonction. Comme le Ministère de la Justice n'a pas de lien direct avec une entité du réseau Caritas, le risque d'un tel conflit d'intérêts a pu être écartée.

Cependant, il a préféré exercer sa fonction d'administrateur le plus discrètement possible, ce qui était difficile lors de la crise. Ceci rendait également plus difficile l'option de siéger au sein du comité de crise. Il n'a pas considéré l'option d'une démission en raison de la volonté d'achever son mandat jusqu'à la conclusion des procédures qui résultent de la crise.

En réponse à une question de Mme Taina Bofferding (LSAP) relative aux tests effectués pour vérifier la résilience face à des messages « phishing », le président de Caritas Accueil et Solidarité explique que le directeur général a initié de tels tests. Les personnes n'ayant pas remarqué qu'il s'agissait d'un message frauduleux ont par la suite été sensibilisées de façon plus poussée en vue de détecter de telles pratiques.

À une question afférente de Mme Taina Bofferding (LSAP), le président de Caritas Accueil et Solidarité indique qu'il ne dispose pas d'informations si la Ministre de la Justice a eu un contact préalable avec le Premier Ministre et réitère qu'il avait été convenu que les responsables de

Caritas allaient s'occuper d'une telle communication après avoir pris connaissance des détails de la fraude.

M. Sven Clement (Piraten) souhaite savoir si les conseils d'administration ont été informés sur la situation financière des entités au cours de la période pendant laquelle la fraude s'est produite.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité indique que le dernier état des lieux financier a été fait dans le contexte des discussions sur le budget pour l'année 2024.

En réponse à une question de Mme Taina Bofferding (LSAP) sur l'assurance responsabilité civile, le président de Caritas Accueil et Solidarité indique ne pas connaître de manière précise les implications personnelles de l'absence d'une prolongation.

M. Franz Fayot (LSAP) aimerait savoir si le président de Caritas Accueil et Solidarité a rapporté ses échanges avec des membres de la direction aux conseils d'administration.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité indique avoir signalé le contenu des échanges importants et urgents soit au bureau exécutif soit aux conseils d'administration.

Renvoyant à certaines défaillances au sein de Caritas rapportées à la Commission spéciale, M. Franz Fayot (LSAP) aimerait savoir dans quelle mesure les conseils d'administration avaient connaissance de problèmes au niveau de la direction.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité explique que l'existence de certaines défaillances était connue et que des changements pour remédier à ces problèmes étaient en cours. Le grand défi consistait en la mise en œuvre progressive des mesures de remédiation pour garantir le bon fonctionnement de Caritas. En effet, le directeur général avait tendance à vouloir aborder plusieurs points en même temps. Dans ce cas, il était parfois nécessaire d'entamer les mesures projetées successivement plutôt que simultanément. Plusieurs améliorations ont pu être apportées aux structures, mais il n'était pas possible d'achever ce processus. Ainsi, une restructuration des activités ne pouvait pas être finalisée.

En ce qui concerne la coopération au sein de la direction, aucun conflit - à l'exception d'une situation parfois tendue avec la directrice financière - n'était connu.

M. Franz Fayot (LSAP) souhaite savoir si le président de Caritas Accueil et Solidarité avait connaissance de la découverte de certaines incohérences par le réviseur d'entreprises de Caritas.

Le président de Caritas Accueil et Solidarité déclare ne pas avoir eu connaissance des incohérences constatées.

En réponse à une question afférente de Mme Taina Bofferding (LSAP), le président de Caritas Accueil et Solidarité explique que des travaux pour modifier les statuts de Caritas étaient en cours, mais qu'ils n'étaient pas encore achevés au moment de la découverte de la fraude.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) estime que les banques devraient également assumer leurs responsabilités dans ce dossier.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

--

Procès-verbal approuvé et certifié exact